



Traité 'Halla

Michna 2 - Chapitre 2

עפר חוצה לארץ שבא בספינה לארץ,
תיב במעשרות ובשביעית.
אמר רבי יהודה:
אימתי? בזמן שהספינה גוששת.
עסה שגלושה במי פרות,
תיבת בחלה,
ונאכלת בידיים מסואבות:

Du terreau de l'extérieur (contenant des semences) importé par bateau, est soumis pour ses produits aux au prélèvement des dîmes et aux lois de la chemita. Rabbi Yehouda dit : « quand cela est-il le cas ? », lorsque ce bateau (troué et bouché avec de la terre) racle le sol. Une pâte pétrie au jus de fruits est soumise à la 'Halla ; et on peut la manger avec des mains impures (l'impureté n'y adhère pas).



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions